

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

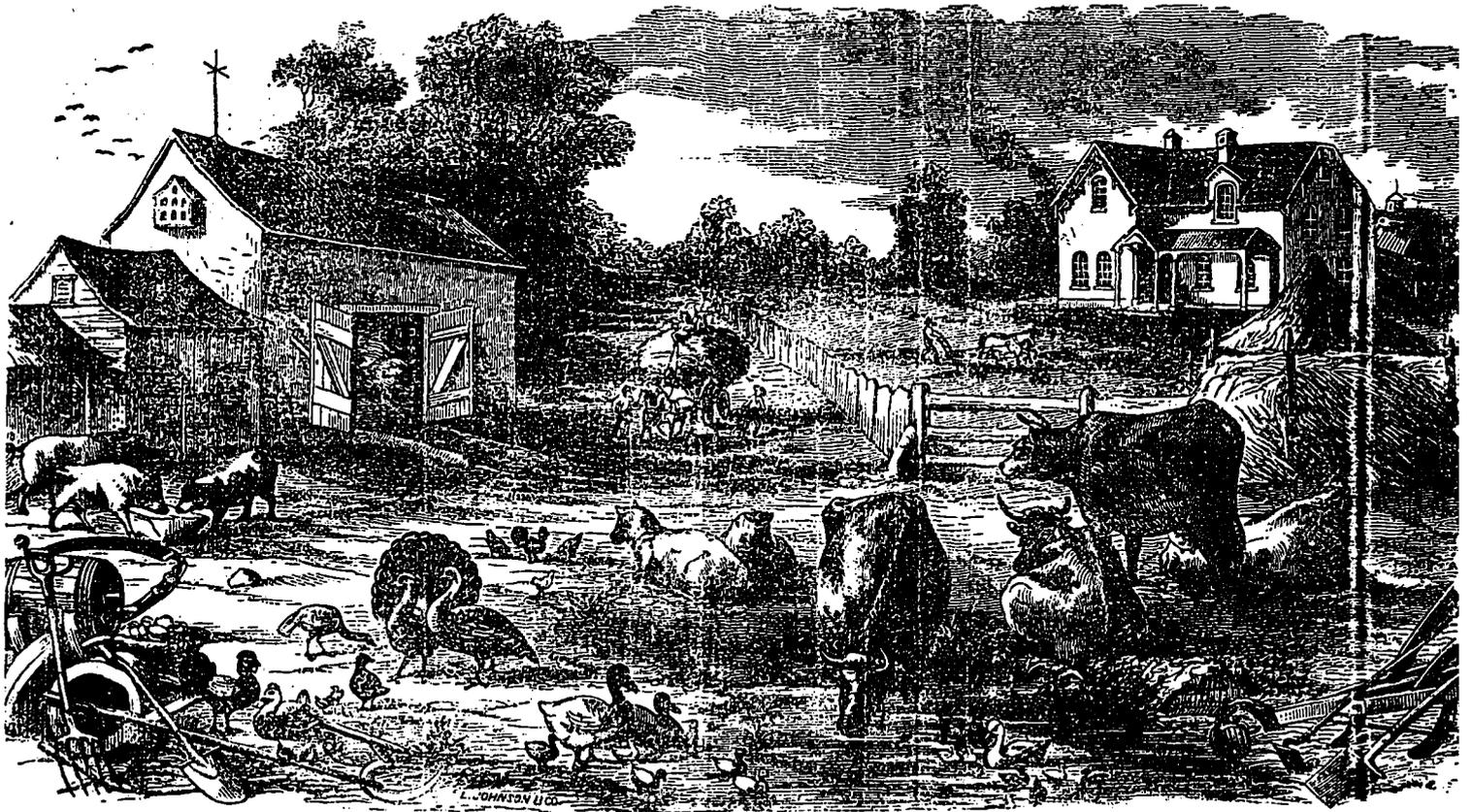
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



# JOURNAL D'AGRICULTURE.

*Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]*  
*Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]*

Vol. 1 St. Hyacinthe,—Province de Québec.—Mercredi, 27 Avril 1870. No. 30



## JOURNAL D'AGRICULTURE.

**Conditions.**—L'abonnement sera de *Un Ecu* pour un an d'avance; quand il ne sera pas payé d'avance, l'abonnement sera de \$1. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Toute personne qui organisera un club de 50 abonnés aura droit à 50 copies du *Journal* pour \$20.

20 copies \$8.50. 10 copies \$4.50.

Le *Journal d'Agriculture* paraîtra le Mercredi de chaque semaine.

Nous traiterons de gré à gré pour les annonces.

Toutes lettres, etc., devront être adressées *Franco* au

*Journal d'Agriculture.*

Le "*Journal d'Agriculture*" est imprimé et publié par Camille Lavoie dans la maison en briques de H.J. Doherty

## TRAITE DES VACHES LAITIÈRES.

(Suite.)

### LIVRE PREMIER.

#### CHAPITRE IER.

##### *De l'espèce Bovine en général.*

La race bovine est une des plus précieuses ressources de l'agriculteur, si surtout il sait en tirer parti. Il arrive bien souvent, cependant, que faute de soins, on n'obtient pas de la race bovine tout le profit que l'on en attend. Pour la même raison, les races dégèrent et les meilleurs troupeaux disparaissent. Ce résultat est encore aggravé par le peu d'attention que l'on apporte dans les accouplements. Beaucoup de cultivateurs font au hasard les accouplements, d'où il résulte presque toujours des produits inférieurs.

Le même fait se reproduit sous le rapport du rendement en lait, quand on donne à une vache bonne laitière un taureau d'une classe inférieure.

Des expériences souvent renouvelées

ont démontré qu'un taureau de haute taille et de premier ordre, accouplé avec une vache de taille et d'ordre inférieurs, donne un produit plus fort et d'un ordre supérieur à la mère; tandis que, si on accouple une vache de taille et d'ordre supérieurs avec un taureau d'ordre inférieur, on n'obtiendra qu'un produit inférieur quant au rendement en lait.

Ainsi, un taureau de premier ordre, à quelque classe qu'il appartienne, allié à une vache d'ordre inférieur, donnera un produit supérieur à la mère, et le descendant sera toujours meilleur lorsque, dans chaque classe, on choisira pour les allier deux sujets de premier ordre. Si, au contraire, on accouple des individus de classe et d'ordre différents, il en résultera un produit qui le plus souvent, n'appartiendra ni à la classe du père, ni à celle de la mère; c'est ainsi qu'apparaît la *bâtardise*, qui conduit les races à une prompte dégénération.

### Les bâtards.

Chaque classe a ses bâtards, c'est-à-dire, des individus, qui quoique ayant quelque ressemblance avec les premiers ordres de leurs classes, en diffèrent néanmoins pour le rendement en lait.

### DEL-UTILITE DE LA METHODE GUENON, ET DES SIGNES CARACTERISTIQUES QUI EN SONT L'OBJET.

Il est donc essentiel de ne faire saillir les vaches que par des taureaux de bonne qualité. Mais comment les reconnaître ?

Voici :

Les signes caractéristiques sont les mêmes chez les mâles que chez les femelles. Ils sont seulement moins développés chez les mâles; mais, en apportant le soin et l'attention nécessaires, en consultant les planches que nous publierons dans quelque temps, on les discernera sans peine.

Sans doute, c'est déjà beaucoup que d'être à même de discerner une bonne vache d'une mauvaise. Mais là ne se borne pas la découverte contenue dans ce traité. Elle apprend de plus à connaître dès le plus jeune âge, et toujours à l'aide de l'écusson, les qualités ou les défauts futurs de l'élève en ce qui a rapport à la production du lait.

En effet l'animal vient au monde avec les signes à l'aide desquels on reconnaît sa bonne ou mauvaise nature. Dès le premier jour de sa naissance, ils sont apparents. Le poil de l'écusson est cotonneux, et dans ses points de rencontre avec le poil de la robe, il est long et soyeux. Il se distingue moins facilement quelques jours après la naissance de l'individu qu'à l'âge d'un mois et demi ou deux mois, parce qu'à cette époque le poil, ou quelque sorte fœillet et cotonneux, parfois même velouté, tombe, l'écusson reste à nu, et laisse apparaître plus distinctement les signes des qualités ou des défauts qui accompagnent l'animal pendant le cours de sa vie.

A partir de la naissance de l'individu l'écusson se développe, et s'élargit dans les mêmes proportions que le reste du corps; il facilite la connaissance de l'individu, quelque soit son sexe, et peut guider avec certitude l'éleveur sur la valeur de l'élève qu'il voudra conserver.

L'écusson est naturel à tous les animaux: il existe même chez le fœtus de 7 à 8 mois.

Désormais, l'on pourra dans les campagnes, séparer sans peine, le bon bétail du mauvais; on ne conservera dans les étables que des vaches qui donneront une quantité au moins deux fois plus grande de lait et de beurre.

### DE LA COULEUR DES ANIMAUX.

Les qualités de la vache diffèrent non pas en raison du pelage, mais en raison des signes caractéristiques extérieurs.

### DE L'INFLUENCE DU CLIMAT.

Aux causes qui contribuent à la détérioration de nos races, on peut ajouter l'influence du climat et de la nourriture.

Les vaches et les génisses des différentes races que l'on appelle laitières, qui sont importées dans d'autres pays, y conservent pendant leur vie toutes leurs qualités; mais quand elles se perpétuent par l'union avec des taureaux du pays, si le produit ne diminue pas en taille, il diminue en quantité lactifère; et le propriétaire qui tient à n'avoir que de très bonnes laitières est obligé de les tirer encore du lieu de ses premiers achats.

### DE L'ACHAT DES ANIMAUX.

Comme nous avons vu que l'influence du mâle sur le produit de l'accouplement était plus grande que celle de la femelle, il vaut donc mieux acheter de bons taureaux pour améliorer les races indigènes, plutôt que des vaches.

### DE LA NECESSITE D'EVITER LES MAUVAIS CROISSEMENTS.

Il n'est pas au pouvoir de l'agriculture de changer la nature du climat; mais du moins, il lui est possible d'éviter, par des accouplements judicieux, la détérioration des races, en mettant en pratique les enseignements contenus en ce traité.

Combien de propriétaires ayant gardé au hasard, et nourri plusieurs années des génisses sur lesquels ils comptaient pour les indemniser de leurs soins, et de leurs frais, ont vu leurs espérances déçues!

Combien d'autres ont livré au boucher celles qui les auraient récompensés de leurs peines, s'ils avaient su distinguer leur qualité lactifère!

Voilà pourquoi, ils n'ont souvent dans leurs étables que des produits inférieurs, qu'ils gardent faute de mieux, comme vaches laitières; qu'ils livrent ensuite à un taureau inférieur encore, d'où résulte un décroissement rapide de qualités, des dépenses énormes faites en pure perte; on définitive moins d'aisance.

### CONFORMATION DES TAUREAUX.

Les formes n'influent pas essentiellement sur la production lactifère; néanmoins, il est reconnu que les taureaux qui remplissent le mieux les conditions qu'on peut désirer, doivent avoir une taille bien proportionnée à leur grosseur, les côtes relevées et arrondies, le flanc étroit, le cou gros, ce qui leur vient toujours plus ou moins avec l'âge, la tête courte et carrée, les yeux gros, les oreilles velues en dedans, ce qui dénote leur force, leur ardeur, leur rusticité; les cornes courtes, autant que possible, dans une bonne direction, et surtout de moyenne grosseur.

### CONFORMATION DES VACHES.

Les vaches doivent aussi remplir des conditions analogues: elles doivent être bien faites et bien proportionnées, avoir la tête petite et carrée, les yeux vifs et gros, l'encolure mince, le dos horizontal, la croupe bien faite, la queue bien attachée, les hanches larges, les cuisses rondes, le pis peu allongé, rond, souple, et couvert d'un duvet soyeux.

On a remarqué qu'en général les vaches qui ont quatre trayons égaux, et celles qui en ont six, dont quatre égaux, et deux plus petits, qui ne fournissent pas de lait, appartiennent plus particulièrement aux premiers ordres de chaque classe; et que celles des ordres inférieurs ont ordinairement quatre trayons avec un faux, mamelon, ce qui dénote des qualités moindres, suivant l'ordre auquel elles appartiennent.

(A continuer.)

### LETTRE DES ETATS-UNIS.

(Pour le Journal d'Agriculture.)

Plattsburgh, 15 avril, 1870.

M. le Rédacteur,—

De la culture de la Betterave et de la Carotte.

Je ne veux point laisser passer le temps des semences sans vous parler un peu aujourd'hui de la culture de la betterave et de la carotte. Malheureusement, en notre pays, cette précieuse culture est par trop négligée. Cependant, je ne blâme encore personne à cet égard, parce que je suis porté à croire, quo, si on eût connu plutôt les énormes bénéfices que l'on retire de ces racines, comme aliment pour les animaux d'une ferme, on se serait aussi plutôt mis à l'œuvre; car, encore une fois, remarquons-le, le Canadien-Français ne craint point le travail, dès lors

qu'il est persuadé de retirer un profit qui puisse au moins compenser ses labours. En conséquence, j'essaie, malgré mon incapacité, à vous donner à l'instant même, quelques renseignements qui, j'ose l'espérer, ne vous seront point tout-à-fait inutiles.

Cependant, rien n'empêche que des personnes plus compétentes, en ce genre de culture, puissent aussi elles, faire connaître au public, le mode qu'elles ont d'abord adopté et suivi avec avantage. Je leur en serai d'autant plus reconnaissant qu'elles montreront plus de zèle à mettre au jour ce qu'elles savent. D'autant plus que ça mettra le laborieux et industrieux cultivateur à même de suivre le mode qui lui semblera le mieux convenir à son sol.

Maintenant, cher lecteur : Entrons on matière, et commençons par parler de la betterave.

D'abord, personne n'ignore qu'il y a plusieurs espèces de betteraves, mais moi je ne vous parlerai que des deux variétés les plus connues, la betterave rouge ou de *disette*, et la betterave blanche à sucre ou betterave de *Silésie*. Celle-ci est préférable à l'autre, elle est plus pleine, et surtout beaucoup plus sucrée, sa chair est moins aqueuse et par suite plus nutritive, mais elle ne donne pas d'aussi grosses racines, et veut une terre plus profonde que la disette.

En général, la betterave exige un sol meuble, fortement fumé, au moyen d'engrais un peu décomposés, et surtout un sol profond et perméable à la pluie. Une terre argileuse, c'est-à-dire, glaiseuse, et qui est aussi serrée ne lui convient nullement.

On cultive la betterave de deux manières : on la sème en place ou on la repique.

Le semis se fait ainsi pour les terres fortes : On laboure profondément la terre avant l'hiver, au printemps on dresse des sillons semblables à ceux que l'on fait pour les patates ; on dépose ensuite dans le fond de ces sillons un fumier gras bien décomposé, on recouvre ce fumier par trois ou quatre pouces de terre, et l'on sème les betteraves sur le sommet de cette couche. Cependant, dans les terres légères, qui ne redoutent pas l'humidité, il vaut mieux opérer de la manière suivante : On laboure profondément à l'automne ; au printemps, on couvre la pièce de bon fumier, et on laboure ensuite en formant des planches de dix-huit pieds

de large, et après avoir hersé, roulé au besoin, et assailli comme pour une semaille de céréales, soit au moyen d'un *Rayonneur* en bois, que le cultivateur peut faire lui-même, soit avec une *Binette* à main, on trace de petits sillons d'un pouce à peu près de profondeur, distancés de trente pouces environ les uns des autres ; ce travail une fois achevé, on sème les graines de manière à mettre trois à quatre pouces entre chacune d'elles, puis on recouvre avec un râteau.

Suivant le degré de la température, la graine reste plus ou moins longtemps à lever. Aussitôt que les jeunes betteraves commencent à se montrer, il faut donner un binage pour détruire les mauvaises herbes, qui, à cette époque de l'année, envahissent rapidement le sol ; quelques jours après, lorsque les betteraves commencent à atteindre la quatrième feuille, on doit espacer les plants, en arrachant de préférence ceux qui se touchent. On ne peut préciser le nombre des sarclages que demande cette culture, parce qu'il est subordonné à l'état de propreté et d'ameublissement du sol ; seulement, on peut dire qu'aussitôt que la terre se durcit, et que les mauvaises herbes commencent à se montrer, il est alors indispensable de nettoyer. Pour cela on se sert d'un bon *Bouleverseur*.

Lorsque les racines ont atteint la longueur du doigt, on éclaircit encore de manière à laisser quinze à seize pouces entre chaque betterave, et l'on se sert du plant arraché pour remplacer celles qui ont manqué.

La seconde manière de cultiver la betterave consiste à les semer en pépinière, pour les replanter ensuite dans le champ où elles doivent grossir ; ce procédé est bon, surtout pour les terres fortes, par les motifs que voici : au printemps, on a beaucoup plus de temps pour fumer et travailler convenablement le champ qui doit recevoir la plantation, et si la saison est sèche, on peut, sans beaucoup de frais ni de peine, arroser la pépinière ; tandis qu'il est très-long, très-coûteux et presque impossible d'arroser un vaste champ. Mais le principal avantage du repiquage consiste en ce que le cultivateur peut surveiller et soigner la germination de la graine et la croissance des jeunes plants, bien plus facilement dans une pépinière, pour laquelle on choisit ordinairement un coin de terre riche, meuble et propre, que dans un

champ qui n'est pas toujours bien préparé, et où il arrive souvent que le durcissement de la surface empêche la germination de la graine.

Dans la pépinière, le semis doit être fait en ligne, et les plants mis à distance de deux pouces au moins, les uns des autres, afin qu'ils puissent atteindre la grosseur du petit doigt avant d'être plantés. Que l'on sème au champ ou en pépinière, le succès de cette culture dépend des sarclages que l'on doit toujours faire en temps opportun.

Vous savez comment on récolte les betteraves ; je n'ai qu'à vous prévenir contre un usage adopté par quelques praticiens, et qui consiste à enlever les feuilles un mois avant la récolte, pour, disent-ils, faire grossir la racine. Cette méthode est plus nuisible qu'utile ; et d'ailleurs les feuilles de betteraves contiennent si peu de parties nutritives qu'elles ne valent pas la peine d'être ramassées. Après la récolte, les racines doivent être soigneusement emmagasinées, pour qu'elles n'aient point à souffrir de la gelée ; on doit veiller aussi à ce qu'elles soient fermées très-sèches pour qu'elles ne pourrissent pas.

La betterave est d'une grande importance pour la nourriture et l'engraissement du bétail à l'étable ; néanmoins, on la dit moins bonne que la carotte pour les vaches à lait, surtout quand on fait du beurre. Un arpent de betteraves donne du profit pour au-delà de cinq arpents du meilleur pré.

La betterave sert aussi à la fabrication du sucre ; et comme telle, elle est une source immense de richesse pour les pays qui la cultivent.

*Carottes.*—La carotte se cultive à peu près comme la betterave ; cependant on la transplante rarement, parce que le plant a beaucoup de difficulté à reprendre racine. On la sème plus tôt que la betterave, parce qu'elle craint moins les gelées tardives, et qu'elle met plus de temps à croître.

Le terrain qui convient à la carotte est un sol meuble, léger, bien fumé et surtout profond. Sa culture demande beaucoup de soins, surtout dans le premier âge, parce qu'elle a tout à redouter de l'envahissement des mauvaises herbes. La distance convenable à mettre entre chaque carotte, est de sept à huit pouces ; les rangs doivent être espacés comme pour les betteraves, c'est-à-dire, de vingt-huit à trente pouces.

Avant de semer la graine, il est bon de la mélanger à deux fois environ son volume de sable fin, de manière à la bien diviser, et rendre le semis plus facile et plus égal. Aussitôt que la jeune plante a deux feuilles, on sarcele avec grand soin, et l'on donne un premier binage, c'est-à-dire, un premier piochage pour rendre la terre meuble.

Aujourd'hui, avec beaucoup d'avantage, on se sert du Bouleverseur pour opérer ce travail qui, à la pioche, est long et pénible, sans compter qu'on fait plus que décupler le temps en faisant usage de cet instrument.

La carotte est un excellent fourrage pour tous les animaux; les vaches qui en sont nourries donnent beaucoup de lait riche et savoureux; les chevaux se tiennent constamment gras avec quinze livres de carottes par jour et une ration ordinaire de foin, et peuvent supporter les plus rudes travaux sans manger d'avoine; les volailles mêmes estiment fort cette nourriture. Je vous engage donc, lecteur, de cultiver chaque année cette excellente racine, sur au moins un arpent, si vous avez de la terre légère; mais rappelez-vous bien que ce n'est que par les piochages et les sarclages soignés et répétés, que l'on peut obtenir une bonne récolte.

UN ANI DU PROGRES.

#### MOYEN POUR EMPECHER LES CORNEILLES D'ARRACHER LE BLÉ-D'INDE.

Un journal américain donne le procédé suivant comme très-propre à empêcher les corneilles et autres oiseaux d'arracher le blé-d'inde aussitôt qu'il est semé; on met le blé-d'inde, disons  $\frac{1}{2}$  minot, dans une cuvette ou autre vaisseau, et on jette dessus de l'eau très-chaude en quantité suffisante pour couvrir le grain entièrement; on le laisse tremper durant quelques minutes, assez longtemps pour que le blé-d'inde se réchauffe complètement; ensuite on soutire l'eau et on répand sur le blé-d'inde un peu de gaudron qui aura été d'abord chauffé jusqu'à ce qu'il soit bien clair, et avec un bâton on brasse le tout ensemble, ce qui couvrira chaque grain de blé-d'inde d'une légère couche de gaudron: enfin pour empêcher les grains de se coller ensemble, on répand dans la cuvette du plâtre ou de la poussière et on brasse encore une fois.

#### PRECAUTIONS A PRENDRE POUR SEMER LE BLE.

Avant de semer son bled, on le place dans une batterie ou dans un hangard et on l'arrose avec du sulfate de cuivre [vitriole] dissout dans l'eau, dans la proportion d'une once par gallon d'eau. Quand le bled est bien humecté on y mélange de la chaux, jusqu'à ce que tous les grains de blé en soient bien recouverts; cette chaux doit être aussi forte que possible. Il faut ensuite bien brasser le blé, crainte que le mélange n'étant pas parfait quelques parties du tas puissent être exposées à souffrir de trop de chaleur. Il est bon même de le brasser de temps à autre, surtout s'il doit rester longtemps avant d'être semé. Toute sa semence de bled peut ainsi être préparée le même jour, quoique l'on ne soit que pour semer son bled à différents temps et même à de longs intervalles.

Le sulfate de cuivre est un agent très actif pour aider la végétation du bled; il le fait germer plus vite et lui donne une grande vigueur, il l'empêche d'être mangé dans la terre par la teigne qui s'attaque généralement au grain même du bled et le fait périr. Quelquefois la teigne ne coupe que la tige du bled et ne l'empêche pas de reprendre: mais cette dernière chance de succès est assez rare.

Le rôle de la chaux, dans la culture du bled est d'une importance majeure; c'est un fait bien connu; mais on n'en tient généralement pas assez compte. C'est surtout pour les terres qui contiennent le moins de chaux, comme les terres grises et les terres jaunes, et en général toutes les terres légères, qu'il est important de s'en servir.

Il importe pour avoir de bon bled de toujours le semer pour qu'il puisse mûrir dans le croissant de la lune; car alors il mûrit moins vite et est moins exposé à être échaudé. Quand on sème le blé de bonne heure on peut le semer durant tout le décours de la lune; et quand on sème tard on doit le semer quand la lune est faible, c'est-à-dire durant le premier ou le dernier quartier.

#### REMARQUES SUR LA CULTURE DES LÉ- GUMES.

Le plus essentiel pour s'assurer de beaux légumes et l'ameublissement et la culture soignée de la terre. Aucune pratique n'offre plus d'avantage qu'une

culture profonde. Si les travaux se font à la bêche la terre devrait être bêchée à une profondeur de douze à seize pouces et l'on y incorporera une grande quantité d'engrais riches et bien pourris; cette dépense sera compensée amplement par l'augmentation du produit. Un égout parfait est de première importance; c'est de fait la première chose à faire. Règle générale, il vaut mieux semer et cultiver toutes les espèces par sillons, de préférence aux semences à la volée: la culture en est moins coûteuse; car, aussitôt que la plante sort de terre, la houe peut être employée entre les rangs et les sarclages doivent être continués pendant toute la durée de la croissance, afin d'ameublir la terre et de la nettoyer parfaitement.

Il ne faut jamais remuer la terre quand elle est mouillée, parce que ça le rend dure et par mottes pendant toute la sécheresse on le dispose à recevoir et retenir l'humidité dont les plantes ont besoin.

Il est très important pour le cultivateur d'assurer au plus tôt la maturité de ses légumes; pour obtenir ce résultat il est nécessaire de les semer dans des couches chaudes aussi à bonne heure que possible; le trouble n'en est pas très grand et l'on gagne ainsi un temps précieux.

#### REMEDES SIMPLES.

*Pour le Rhume de cerveau.*—Recevez par le nez et par la bouche la fumée de poivre en poudre ou celle de vinaigre jetté sur une pelle à feu chaude. Ou, recevez par le nez le parfum d'encens, d'ambre jaune ou de mastic, jetté en poudre sur le feu.

*Pour l'Haleine forte.*—Faites cuir dans une cuillerée un peu d'alum, et mettez-en dans votre bouche la grosseur d'une fève, deux fois par jour, le matin et l'après-dîner. Ou, tenez dans la bouche, par intervalles, quelques grains de sel, ou du clou de girofle.

*Pour l'Enrouement.*—Prenez deux ou trois gousses d'ail pelées; pilez-les avec du sain-doux, fondu en forme d'onguent, dont vous frotterez vos pieds le soir, en vous couchant, après les avoir chauffés, et les enveloppez de linges chauds. Ou pronez le soir, en vous couchant, et le matin à jeun, deux heures avant de manger, de la décoction chaude de navet, faite en eau avec un peu de sucre.

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 25 Avril,  
Greenbacks achetés à 8½ p c de dis-  
compte en monnaie d'argent.  
Argent acheté à 5½ p. c. de discompte  
et vendu à 4¾  
Or, à New York, le 22 Avril à  
3 hrs. P. M., 113½.

CORCORAN & ST. JACQUES,  
Courtiers de St. Hyacinthe

St. Hyacinthe, 25 avril 1870.

Le marche de samedi dernier était très bien approvisionné. Les viandes étaient en abondance; le bœuf à grilade se vendait de 15 à 18 sous et sur la fin du marché on pouvait en avoir à 8 et 10 sous la livre. Le lard qui paraît avoir subi une baisse s'est bien vendu, les prix étaient de 15 à 18 sous. Le veau s'est bien vendu. Il y avait peu de mouton et les prix variaient. Les cultivateurs avaient apporté au marché une grande quantité d'œufs et les prix qui étaient au commencement du marche à 20 sous sont descendu sur le milieu du jour à 13 et 14 sous. Le beurre était très recherché et les prix variaient de 1 chelin à 18 sous. Le sucre était rare et on demandait de 12 et 15 sous. Les grains tels que le Blé, l'orge, les pois, le blé-d'inde et le sarrazin, étaient peu demandé et les prix étaient à la baisse. Les patates étaient coté à 4 chelins et \$1. Les cultivateurs avaient aussi apporté au marché des petits cochons, et les prix demandé variaient de \$2 à \$3 chaque.

Pour plus amples informations voir la cote des prix.

Voici le prix des grains chez les marchands de cette ville :

Orge par 50 lbs.....	£0 2 1
Avoine par 36 lbs.....	0 1 8
Pois par 66 lbs.....	0 3 3
Graine de lin.....	0 6 0

St. Hyacinthe 23 avril 1870.

FARINE—Fleur, ex. superfine	\$4 50 a 4 55
" en poche p 100 lbs	2 00 a 2 25
GRAINS—Orge par minot..	0 50 a 0 60
Avoine do .....	0 25 a 0 30
Gaudriole do .....	0 35 a 0 45
Pois do .....	0 75 a 0 00
Blé do .....	1 10 a 0 00
Blé-d'inde do .....	0 90 a 0 00
Sarrazin do .....	0 50 a 0 00
VOLAILLES—Dindes par couple	2 00 a 2 50
Oies do .....	1 00 a 2 00
Canards do .....	0 40 a 0 50
Poules do .....	0 40 a 0 70
Poulets do .....	0 20 a 0 35
VIANDES—Bœuf à la livre ..	0 5 a 0 10
Do par quartier .....	0 4 a 0 6
Veau au quartier.....	0 60 a 1 00
Mouton, par quartier ..	0 40 a 0 60
Lard par livre.....	0 10 a 0 15
salé .....	0 9 a 0 10
Do par 100 lbs.....	9 00 a 12 00
DIVERS—Patates au minot ..	0 60 a 0 90
Beurre en livre .....	0 18 a 0 20
Do en tinette.....	0 15 a 0 20

Sucre d'érable .....	0 10 a 0 15
Œufs la douzaine.....	0 10 a 0 12
Suif la livre.....	0 15 a 0 0
Foin par 100 bottes..	4 0 a 6 0
Paille do .....	0 0 a 0 0
Choux la pièce .....	0 8 a 0 10
Miel la livre.....	0 10 a 0 12
Savon do .....	0 10 a 0 00
Oignons la tresse.....	0 12 a 0 0
Fèves le pot.....	0 6 a 0 8
do minot.....	1 00 a 0 0
Laine.....	0 30 a 0 40
Navets la pièce .....	0 2 a 0 5
Pommes par minot ..	0 60 a 1 50
do quart.....	3 00 a 4 0
Tabac par lb.....	0 10 0 12

PRIX DU MARCHÉ D'ACTON.

23 avril 1870.

	piastres	cents
Fleur en poche.....	2 25	0 00
Avoine par minot.....	0 32	0 36
Gaudriole dito .....	0 43	0 50
Pois à soupe par minot.....	0 80	0 90
Blé-d'Inde par minot.....	0 90	0 00
Sarrazin dito .....	0 55	0 60
Poules par couple.....	0 80	0 90
Poulets par couple .....	0 50	0 60
Bœuf par livre .....	0 06	0 10
Moutons par livre.....	0 07	0 09
Lard par lbs.....	0 13	0 16
Lard par 100 lbs.....	10 50	11 00
Patate par min t.....	0 50	0 60
Beurre frais par lbs.....	0 25	0 26
dito salé.....	0 20	0 22
Sucre d'érable par lbs.....	0 13	0 00
Suif par lbs.....	0 15	0 16
Foin par 100 bottes.....	5 50	6 00
Paille par botte.....	0 05	0 06
Miel la livre.....	0 10	0 11
Savon du pays.....	0 10	0 00
Oignons par tresse.....	0 25	0 30

Sherbrooke, 22 avril 1870

Bœuf—par quartier.....	6 @ 9
do livre.....	5 @ 15
Mouton .....	4 @ 6
Agneau .....	5 @ 7
Lard par livre.....	9 @ 10
Beurre—en tinette .....	18 @ 20
do par livre.....	20 @ 25
Fromage.....	8 @ 12
Œufs .....	17 @ 20
Dindes par lb .....	12 @ 15
Poulets .....	30 @ 50
Oies .....	08 @ 09
Patates mint .....	40 @ 50
Sucre d'érable.....	6 @ 9
Sarrazin .....	40 @ 00
en fleur par poche.....	\$1 50 @ 1 75
Avoine par minot.....	34 @ 38
Laine.....	25 @ 26
Foin, par ton.....	\$ 8 @ 10
Paille do .....	\$ 6 @ 0
Bois—dur, sec.....	\$ 3 @ 00
do vert.....	\$ 2 @ 3
Miel, la boîte.....	00 @ 00

Montréal, 23 avril 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a 00
Do No 2, .....	20 a 00
Œrons No 1 .....	20 a 21
Do No 2 .....	18 a 20
Vache cirée, légère.....	40 a 41
do do pesant.....	35 a 38
Veau ciré.....	60 a 70
Cuir à harnais.....	25 a 30
Buffle .....	le pied 14 a 15
Pebble .....	14 a 15
Vache en Kid .....	12 a 14
Vache tendue .....	la livre 27 a 30
Patent uni .....	le pied 19 a 20
do carlé .....	" 17 a 18
Peaux de mouton pesantes..	livre 20 a 25
do do légère.....	" 25 a 30
Poaux vertes, No 1.....	la livre 8 a 00
No 2 .....	7½ a 0
salées.....	0 a 00

A. KEROACK,  
Marchand de cuir, 505, rue St. Paul.

Québec, 23 avril 1870

FLEUR—extra supérieure.....	\$6 52 a 6 50
Extra .....	5 40 a 5 75
Fancy .....	5 15 a 5 25
Superfine No 1 .....	5 10 a 5 20
Do forte .....	5 30 a 5 40
Do No 2 .....	4 60 a 4 75
En poche No 1 p 100 lbs ..	2 30 a 2 50
Grain p bri de 200 lbs.....	5 50 a 5 75
Farine d'avoine.....	5 00 a 5 25
Do de blé-d'inde, blanc	
par 200 lbs.....	4 25 a 4 40
Do do do jaune, ..	4 20 a 4 25
VIANDES—Bœuf, par 100 lbs ..	9 00 a 10 00
Do par livre.....	0 10 a 0 12
Mouton do .....	0 10 a 0 12
Agneau par quartier .....	0 60 a 1 00
Lard frais par 100 lbs.....	9 00 a 10 00
Do par livre.....	0 9 a 0 11
Lard salé do .....	0 12 a 00 14
Jambon frais.....	0 11 a 0 12
Do salé et fumé.....	14 a 0 16
POISSONS—Saumon p bri 200 lbs	13 0 a 13 25
Do par lbs .....	0 8 a 0 10
Morue verte par bri .....	4 00 a 4 25
Do en paquet .....	0 0 a 0 0
Do par lbs .....	0 2 a 0 3
Morue sèche par quintal ..	5 75 a 6 00
Huile de morue pargallon	0 0 a 0 60
Hareng du Labrador .....	5 00 a 5 25
DIVERS—Beurre frais par livre ..	0 20 a 0 22
Do salé do .....	0 17 a 0 19
Volailles par couple .....	0 75 a 0 80
Dindes do .....	2 50 a 3 0
Oies do .....	1 25 a 1 50
Canards do .....	0 70 a 0 80
Patates par minot .....	0 55 a 0 60
Oignons par baril.....	2 75 a 3 00
Avoine par minot.....	0 40 a 0 42
Pois do .....	1 00 a 1 25
Œufs, par doz .....	0 18 a 0 20
Fromage par lbs .....	0 15 a 0 16
Sucre d'érable p lbs.....	0 8 a 0 9
Pommes par bri.....	4 50 a 5 00
Laine p lbs .....	0 28 a 0 30
Bois par cordes, 2½ p .....	3 25 a 3 75
Foin par 100 bottes .....	5 0 a 6 0
Paille do .....	3 00 a 4 00
PEAUX—Vertes, inspect., p 100 lb.	8 0 a 9 00
Do moutons, non prép. ch.	0 90 a 1 00
De Vesu do p lb.	0 12 a 0 1

Montréal 23 avril 1870.

Bœuf, 1re qualité, par 100 lbs ..	\$7 a \$8
2me qualité.....	5 a 7
Vache à lait.....	20 a 30
Extra .....	30 a 55
Veaux, 1re qualité .....	10 a 12
2me qualité.....	6 a 9
3me qualité.....	3 a 6
Moutons, 1re qualité .....	8 a 10
2me qualité .....	5 a 7
Agneaux, 1re qualité .....	3 a 4
2me qualité .....	2 a 3
Cochons .....	10 a 12
Foin, 1re qualité par 100 lbs.....	5 a 6
3me qualité .....	4 a 6
Paille, 1re qualité .....	2 a 3

Les Trois-Rivières 23 avril 1870.

Avoine .....	\$0 25 a 0 30
Pois .....	0 70 a 0 80
Gabourage .....	0 70 a 0 00
Sarrazin .....	0 40 a 0 60
Blé-d'inde canadien ..	0 80 a 0 90
Bœuf par lbs .....	0 06 a 0 07
Lard do .....	0 15 a 0 18½
Veau par quartier.....	0 09 a 0 00
Beurre frais par lbs ..	0 20 a 0 25
Œufs par douzaine ..	0 15 a 0 18
Patate au minot.....	0 75 a 0 80
Foin à la botte .....	0 05 a 0 00
Paille do .....	0 00 a 0 00
Sucre d'érable .....	0 10 a 0 00
Poule par couple .....	0 50 a 0 60
Graisse fondu .....	0 24 a 0 0
en branche.....	0 20 a 0 0
Petite graine d'oignon	0 10 a 0 00
Savon du pays .....	0 8 a 0 10
Saindoux par lbs .....	0 18 a 0 20

MARCHE DE ST. CESAIRE.

St. Césaire, 23 Avril 1870.

Fleur-Farine de blé, par p 100 lb	\$2 50	a	2 00
d'Avoine do	2 00	a	0 60
do de Sarazin do	2 00	a	0 60
Grains—Blé par minot	0 00	a	0 00
Pois do	0 90	a	0 85
Orge do	0 00	a	0 60
Avoine do	0 30	a	0 35
Sarrasin do	0 00	a	0 60
Lin do	0 00	a	0 00
Blé d'Inde do	0 80	a	0 90
Gaudriole do	0 43	a	0 44
Légumes—Patates do	0 50	a	0 55
Fèves do	1 40	a	0 00
Oignons do	1 00	a	1 20
Laiteries—Œufs par doz	0 19	a	0 20
Beurre par lbs	0 18	a	0 20
do salé en tinette	0 18	a	0 21
Divers—Sucre d'érable par lbs	0 11	a	0 12
Miel do	0 10	a	0 60
Saindoux do	0 20	a	0 21
Suif la livre	0 09	a	0 10
Lard frais par 100 lbs	8 00	a	9 00
Bœuf par quartier	0 05	a	0 66
moutons do	0 42	a	0 60
Bœuf à la livre	0 05	a	0 66
Lard par livre	0 12	a	0 13
Lard salé par livre	0 12	a	0 13
Lièvre par couple	1 20	a	0 26
Volailles—Dindes do	0 40	a	1 50
Oies do	1 20	a	1 40
Canards do	0 00	a	0 00
Poules do	0 40	a	0 50
Poulets do	0 38	a	0 14
Perdrix do	0 20	a	0 25
Pommes do	0 80	a	0 85
Pommes le quart	2 00	a	4 00
Tabac	0 08	a	0 09
Foin par 100 bottes	4 50	a	5 00
Paille par 100 bottes	1 50	a	1 80
Bois—Pruche, par corde	\$1 50	a	3 00
Érable sèche do	2 60	a	0 00
Merisier do	2 50	a	0 00

Montréal 23 avril 1870.

FARINE—Blé par 100 lbs	11 6	a	12 0
Farine d'avoine	9 0	a	9 6
Do de blé d'Inde	9 6	a	10 0
Do de sarazin	6 6	a	8 0
GRAINS—Blé par minot	0 0	a	0 0
Orge do	2 3	a	2 6
Pois do	4 0	a	4 6
Avoine do	1 8	a	2 0
Sarrasin do	2 3	a	2 6
Blé d'Inde	3 6	a	3 9
LEGUMES—Patates au sac	4 0	a	5 0
Fèves par minot	7 6	a	8 0
Oignons par tresse	0 5	a	0 6
LAITERIE—Œufs par doz	1 0	a	1 3
Beurre frais par lbs	1 3	a	1 6
Do salé do	0 10	a	1 1
Fromage do	0 0	a	1 0
DIVERS—Sucre d'érable do	0 5	a	0 6
Miel do	0 6	a	0 7
Saindoux par lbs	0 0	a	1 8
VIANDES—Bœuf à la livre	0 3	a	0 6
Lard do	0 7	a	0 7
Mouton à la livre	0 4	a	0 9
Agneau au quartier	2 6	a	6 7
Veau à la livre	0 6	a	0 8
Lard frais par 100 lbs	45 0	a	47 6
Bœuf do	25 0	a	30 2
VOLAILLES—Dindes par couple	12 0	a	18 0
Dindes jeunes do	10 0	a	15 0
Oies do	6 0	a	9 0
Canards do	2 0	a	3 0
Poules do	3 6	a	4 6
Poulets do	3 0	a	4 0
GIBIERS—Canards sauvages	0 0	a	0 0
Pigeons do	1 0	a	1 6
Perdrix do	3 5	a	4 0
Lièvres 1 couple	1 6	a	0 0
ALCALIS—Potasse, premières	5 43	a	5 52
secondes	4 70	a	4 70
troisièmes	4 00	a	4 00
Perlasse, premières	5 16	a	5 16
secondes	0 00	a	0 00

MARCHE DE JOLIETTE.

23 avril 1870.

Fleur par quart	5 50	a	0 00
do do cent lbs	2 20	a	2 42
do de Bled d'Inde do	0 00	a	2 00
Avoine par 40 lbs	0 25	a	0 30
Orge par 56 lbs	0 56	a	0 60
Mil par 48 lbs	2 00	a	2 25
Pois par minot	0 60	a	0 70
Bled do do	1 00	a	1 40
Bled d'Inde do do	0 60	a	0 70
Sarrasin do do	0 45	a	0 50
Patates do do	0 40	a	0 50
Œufs par douzaine	0 15	a	0 17
Volailles par couple	0 50	a	0 60
Oies do do	1 00	a	1 60
Dindes do do	1 40	a	2 00
Pigeons do do	0 00	a	0 20
Beurre frais par lb	0 18	a	0 20
do salé do	0 15	a	0 18
Saindoux par lb	0 00	a	0 18
Miel do do	0 00	a	0 09
Lard frais par cent lbs	9 00	a	10 00
do mess par quart	20 00	a	25 00
Bœuf par cent lbs	5 00	a	6 00
Foin par cent bottes	4 00	a	5 00
Paille do do	2 00	a	2 50
Bois à la corde	3 00	a	3 50

St Jean, 23 avril 1870.

Fleur, par quart	4 80	a	5 00
par 100 lbs	2 40	a	2 50
de blé d'Inde p. 100 lbs	1 75	a	1 90
de sarazin do	1 90	a	2 00
Avoine, par 40 lbs	0 30	a	0 35
Orge, 56	0 56	a	0 60
Graine de lin	1 25	a	1 40
de mil	3 00	a	4 50
Pois, par minot	0 70	a	0 75
Blé, do	1 00	a	0 60
Blé d'Inde par 56 lbs	0 70	a	0 75
Sarrasin 50	0 40	a	0 45
Œufs par douzaine	0 13	a	0 15
Volailles par couple	0 50	a	0 60
Poulets do	0 40	a	0 50
Oies do	1 00	a	1 60
Dindes do	1 50	a	2 00
Pigeons do	0 10	a	0 12
Beurre frais par livre	0 18	a	0 20
salé do	0 15	a	0 17
Saindoux do	0 20	a	0 00
Miel do	0 10	a	0 12
Patates	0 40	a	0 50
Lard frais par 100 lbs	50 00	a	10 00
mess par quart	26 00	a	28 00
Bœuf par 100 lbs	5 40	a	6 00
Foin do bottes	5 00	a	6 00
Paille do do	1 50	a	2 00
Bois à la corde	3 00	a	5 00

Sorel, 23 avril 1870.

Fleur par quart	5 00	a	5 50
do do cent lbs	2 00	a	2 60
do de Bled d'Inde do	1 60	a	0 00
Avoine par 40 lbs	0 28	a	0 33
Orge par 56 lbs	0 60	a	0 80
Mil par 48 lbs	0 00	a	0 00
Pois par minot	0 75	a	0 80
Bled do do	1 00	a	0 00
Bled d'Inde, do do	0 60	a	0 80
Sarrasin, do do	0 40	a	0 50
Patates do do	1 20	a	1 30
Œufs par douzaine	0 15	a	0 18
Volailles par couple	0 60	a	0 80
Oies do do	0 80	a	1 00
Dindes do do	1 00	a	1 50
Pigeons do do	0 17	a	0 20
Beurre frais par lb	0 18	a	0 25
do salé do	0 17	a	0 17
Saindoux par lb	0 18	a	0 22
Miel do do	0 12	a	0 12
Lard frais par cent lbs	10 00	a	11 00
do mess par quart	20 00	a	24 00
Bœuf par cent lbs	5 00	a	6 50
Foin par cent bottes	3 50	a	5 00
Paille do do	2 00	a	2 50
Bois à la corde	2 50	a	5 00

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE ROUVILLE, 1870.

L'Exposition des Étalons du Comté de Rouville aura lieu à Rougemont chez M. Frégeau, Mercredi, le 4 Mai prochain, à 2 heures de l'après-midi. Les exposants recevront les prix suivants:

1<sup>re</sup> classe.—Pour le meilleur étalon de 4 ans ou qui devra avoir 4 ans sous peu de jours et plus; 4 prix: \$6, 5, 4, 3.

2<sup>e</sup> classe.—Pour le meilleur étalon de 3 ans ou qui devra avoir 3 ans sous peu de jours; 4 prix: \$4, 3, 2, 1.

Ces prix seront accordés en autant que les Étalons soient toute la saison suivante dans le comté et aient servi les juments.

REGLEMENTS.

1<sup>er</sup>. Le susdit Percheron demeurera à Rougemont depuis le 20 Mai au 20 de Juillet qui suit avant et après ces dates il demeurera à Ste. Marie de Monnoir, en la résidence de Mr. J. Bte. Lebeau.

2<sup>o</sup>. Il sera vendu par le secrétaire-Trésorier de la Société 100 bons pour la saison prochaine.

3<sup>o</sup>. Des bons seront vendus aux souscripteurs aux conditions suivantes: pour la saison comprenant la mise des juments 5 fois \$6. Pour la mise d'une fois \$4; la même jument une 2<sup>me</sup> fois \$2; une 3<sup>me</sup> fois \$1 et ainsi de suite et pour la garantie d'un poulain \$10, le tout payable au 1<sup>er</sup> septembre prochain; de plus il sera vendu des bons après le 1<sup>er</sup> mai à toute personne qui n'est pas membre de cette société pour la mise de leurs juments à la saison tel que sus-mentionné pour le prix de \$8 argent comptant; des arrangements pourront être pris avec le secrétaire pour les juments qui seront obligées de passer quelques jours à Rougemont.

4<sup>o</sup>. Tous accidents aux juments quel qu'en soit la cause seront aux risques du propriétaire.

5<sup>o</sup>. Toutes juments doivent être la propriété de la personne qui l'entre comme souscripteur.

6<sup>o</sup>. Il ne sera pas vendu plus d'un bon au même souscripteur jusqu'au 1<sup>er</sup> mai sus-mentionné.

7<sup>o</sup>. Il ne sera pas permis au Secrétaire de délivrer des bons à crédit, sans avoir un certificat du directeur de la paroisse, constatant que la personne est en état de payer cette somme.

PRIX OFFERTS AUX SOUSCRIPTEURS.

1<sup>re</sup> classe.—Pour 2 arpents de blé, 6 prix, 4 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{3}{4}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.

2<sup>e</sup> classe.—Pour 1 arpent de blé d'Inde, 6 prix, 4 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{3}{4}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.

3<sup>e</sup> classe.—Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle, 6 prix, 4 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{3}{4}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.

4<sup>e</sup> classe.—Pour  $\frac{1}{2}$  arpent de Fèves, 5 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{3}{4}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 75 cts.

5<sup>e</sup> classe.—Pour  $\frac{1}{4}$  arpent de Betteraves, Carottes et Navets, 6 prix, 4 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{3}{4}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.

## RÈGLEMENTS.

6e classe—Pour 3 arpents de Pois, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 7e classe—Pour 3 arpents d'avoine, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 8e classe—Pour 2 arpents d'orge, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 9e classe—Pour  $\frac{1}{2}$  arpent de Lin, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 10e classe—Pour 10 arpents de pacage, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 11e classe—Pour 1 arpent de Patates, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 12e classe—Pour la meilleur Jument Poulinière avec son poulain, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 13e classe—Pour le meilleur Poulain de 2 ans, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres, 75 cts.  
 14e classe—Pour le meilleur Poulain de 1 an, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 15e classe—Pour le meilleur Taureau âgé de 2 ans et plus, 3 pr, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres.  
 16e classe—Pour le meilleur Taureau d'un an, 3 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres.  
 17e classe—Pour la meilleure Vache à lait, 5 prix, 3 $\frac{1}{2}$ , 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres, 75 cts.  
 18e classe—Pour la meilleure Génisse de 2 ans, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 19e classe—Pour la meilleure Génisse de 1 an, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 20e classe—Pour le meilleur Veau mâle du printemps, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 21e classe—Pour la meilleure Génisse du printemps, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 22e classe—Pour le meilleur Cochon entier qui devra être hiverné, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts., mais ces prix ne seront payés qu'en mars et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit cochon est vivant et entier.  
 23e classe—Pour la meilleure Truie de l'année, 3 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts., ces prix ne seront payés qu'en mars et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite truie est vivante et qu'elle doit avoir des petits.  
 24e classe—Pour le meilleur Bélier d'un an, 4 prix, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 25e classe—Pour le meilleur Bélier du printemps, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 26e classe—Pour les 2 meilleurs Brebis d'un an, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 27e classe—Pour les 2 meilleures Brebis du printemps, 4 prix, 3, 2 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$  piastres 75 cts.  
 28e classe—Pour 20lbs de Beurre, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 29e classe—Pour 25lbs de Sucre, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 30e classe—Pour 10 verges de Flanelle pure laine, blanche ou de couleur, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 31e classe—Pour 10 verges de grosse Etoffe canadienne pressée, foulée et rasée, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 32e classe—Pour 10 verges de Petite Etoffe brute, non foulée, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 33e classe—Pour 10 verges de Toile blanche, 6 pr, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 34e classe—Pour les meilleures 10 verges de Toile de couleur, 6 prix, 2, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.  
 35e classe—Pour les meilleures 10lbs de Fromage, 5 pr, 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 $\frac{1}{2}$ , 1 piastres 50 cts.

10. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera accordé à moins que l'animal ou objet ne le mérite, les animaux ou le même animal ne sera pas exhibé dans deux classes.

20. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins 3 mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er mai dernier et qui ont servi les juments.

30. Les Etoffes, Toiles, Flanelles, Beurre, Sucre Fromage et autres effets exhibés auront été faits et manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les Etoffes et Toiles seront faites filées et teintées par les compétiteurs mêmes dans leurs propres maisons.

40. Des prix extra seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et pour des Instruments d'agriculture.

50. Il faut que les pièces d'Etoffes Flanelles et Toiles soient apportées toutes entières.

60. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'Etoffes, Toiles et Flanelles en plusieurs coupons et les exhiber par diverses personnes, si une telle fraude est découverte les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auraient pu mériter.

70. Les exposants qui se tiendront près des Juges pendant leur examen et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

80. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins une piastre le ou avant le 1er Mai prochain au directeur de sa paroisse ou au secrétaire.

90. Les entrées pour les 11 premières classes qui sont de 50 cents pour chaque entrée seront payées le ou avant le 12 juillet prochain au secrétaire ou au directeur de sa paroisse.

100. La visite des 11 premières classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Jean-Baptiste, St. Hilaire, St. Mathias, Richelieu, Ste. Marie, Ste. Angèle, St. Co-saire, Ange-Garlien et St. Paul.

110. L'exposition des 24 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont, Mercredi, le 28 Septembre prochain à 10 heures de l'avant-midi sur la propriété de Michel Frégeau, Mer.

120. Les Brebis devront avoir eu des petits le printemps précédent et avoir été tondues ras ainsi que tous autres moutons le ou après le 1er mai

130. La souscription pour l'année suivante sera déduite du montant dû sur des prix obtenus dans un concours quelconque par tout concurrent heureux.

140. Aussitôt l'exposition terminée il y aura une vente par ocan ou de gré à gré de Béliers, Brebis, Cochons, Veaux et autres animaux des plus belles races.

150. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes et le Blé-d'Inde semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

## PARTIE DE LABOUR.

Un parti de labour aura lieu à Ste. Marie près du village le 26 octobre prochain à 10 heures de l'avant midi.

1e classe.—Pour les adultes; 5 prix: \$10, 8, 6, 4, 3.

2e classe.—Pour tous jeunes gens au-dessous de 20 ans; 5 prix: \$5, 4, 3, 2, 1.

Tes prix offerts dans la 1e classe sont dûs à la générosité de l'hon. M. Chaffer et MM. Cheval et Robert qui ont bien voulu donné chacun 10 piastres.

Les prix offerts dans la 2e classe des jeunes gens sont dûs au Major Campbell.

## RÈGLEMENTS.

10. Les souscripteurs au parti de labour devront être membres de la société, avoir entré leurs noms chez le secrétaire ou chez l'un des directeurs au moins huit jours avant tel parti.

20. N'auront droit de concourir à tel partis que les membres de la société ou leurs fils ou leurs employés demeurant avec eux, une carte de membre ne pourra y admettre qu'un seul concurrent.

30. Chaque concurrent devra labourer au moins 2 planches.

40. Chaque compétiteur aussitôt que son labour sera terminé devra planter au centre de sa planche un piquet, auquel sera attaché un numéro et faire rapport au secrétaire de l'heure à laquelle il a terminé sa tâche.

50. Dans la classe des jeunes gens, celui qui a remporté un premier prix aux concours précédents ne devra concourir que dans la classe des adultes.

60. Les compétiteurs devront labourer avec leurs propres chevaux ou avec ceux de leurs pères ou de leurs maîtres, et devront terminer leur labour avec le même attelage sous peine de perdre le prix auquel ils auraient droit.

70. Ceux qui obtiendront un 1er prix ne pourront rentrer dans les concours ordinaires que cinq ans après l'obtention de tel prix.

80. Les laboureurs ne pourront se faire aider que pour planter les piquets servant à mesurer le terrain autrement ils seront privés du prix auquel ils pourraient avoir droit, sous la même peine ils ne pourront s'aider de la main.

90. Il ne sera pas permis aux juges de se tenir sur le terrain pendant le labour et ils devront faire seuls l'examen des planches lorsque le concours sera terminé.

MAJOR CAMPBELL,  
Président.

J. U. MESSIER,  
Secrétaire-Trésorier.

Rougemont, 16 Mars, 1870.

**Grande chance pour un marchand qui voudrait s'établir à la campagne et acheter une résidence privée.**

Ce magnifique établissement si avantageusement situé pour le commerce et pour une résidence privée, ci-devant la propriété de M. P. T. Masson, étant sur la belle Rivière-Richelieu, au village de St. Charles, sera vendu à la porte de l'Eglise de cette paroisse le 14 avril prochain. L'établissement se compose d'une résidence privée de première classe, en brique et toute neuve, magasin adjoignant en bois à deux étages avec une grande cour, hangars, écuries, remises, glacière et un quai ou accostent les vapeurs de la Compagnie de Richelieu, etc., etc.

S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe, HENRY BARBEAU. SYNDIC.  
15 février 1870.

On a immédiatement besoin à ce bureau d'un bon homme pour les travaux de la cour, etc.

## Terres à vendre!!

Les terres ci-devant appartenant à L'Hon. L. V. Sicotte, situées à vingt arpents à l'Ouest de la Cité de St. Hyacinthe, sont offertes en vente à des prix très bas et à des termes avantageux.

Les propriétaires actuels diviseront ce lopin de terre en une, deux et même trois terres si la chose est demandée.

Ces terres sont pourvues de bâtisses pour l'exploitation et sur l'une d'elle se trouve cette magnifique résidence autrefois occupée par Son Honneur le Juge Sicotte.

AUSSI

Un lot ou emplacement avec Maison et dépendances, bien situé pour une résidence privée, coin des rues St. Hyacinthe et St. Antoine, près du Bureau de Poste en cette Cité.

Pour informations et conditions s'adresser au Bureau de la Compagnie du DRESSER & LOAN, à Montréal, ou à M. HENRY BARBEAU, à St. Hyacinthe.  
St. Hyacinthe 15 février 1870.

## TREFLE ALSIQUE.

Ceux qui désirent acheter de la graine de Trèfle Alsique pourront s'adresser au bureau du Journal d'Agriculture, où il y en a en dépôt.  
St. Hyacinthe, 1 avril 1870.

## A VENDRE.

2,000 LIVRES DE TREFLE ALSIQUE.

On pourra se procurer de ce trèfle en s'adressant au sousigné à Belœil pour 25 cents la livre.  
J. R. BRILLON, N.P.  
Belœil, 1 avril 1870.

## Chance pour un forgeron.

Un bon forgeron peut obtenir une boutique de forge et une belle terre à moitié ou en louage en s'adressant au soussigné à Ham Sud, P. Q.  
E. S. D'ARCHE.

Ham Sud 1 avril 1870.



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 5 est dans la Province de Québec et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 2, quarante milles à l'est de la Rivière du Loup jusqu'au poteau du soixante-sixième mille, près de Rimouski, formant un parcours d'environ 26 milles.

La section No. 6 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de l'extrémité est de la section No. 3, vis-à-vis Dalhousie, jusqu'au côté ouest du Grand Chemin de la Mall, près du poteau du quarante-huitième mille, courant à l'est de la Rivière Jacquet, formant un parcours 21 milles d'environ.

La section No. 7 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de l'extrémité sud de la Section No. 4 près de la Rivière Phillippe, jusqu'à la Station O, (étant auparavant la Station Cinquante) au Lac Folly, formant un parcours d'environ 24 milles.

Les contrats pour les susdites sections devront être parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er juillet 1871.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 17 sera dans la Province de Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 14 en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 685, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtés de Rimouski et Bonaventure formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 18 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité est de la Section No. 17, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la Station No. 380 près de Clark's Brook, formant un parcours d'environ 20 milles.

La section No. 19 s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 18, dans la Province de Québec, en descendant la vallée Matapédia jusqu'à sa sortie, et traversant de là la Rivière Restigouche jusqu'à la station No. 370 à l'extrémité ouest de la section No. 3, dans la Province du Nouveau-Brunswick, formant un parcours d'environ 9½ milles, y compris le pont sur la Rivière Restigouche.

La section No. 20 sera dans la Province du Nouveau Brunswick, et s'étendra à partir de l'extrémité est de la section No. 10, dans la ville de Newcastle, sur le chemin de l'Isle Chaplin, traversant de là les bras nord-ouest et sud ouest de la Rivière Miramichi, et terminant à la station No. 320, environ un mille et trois quarts au sud du bras sud-ouest formant un parcours d'environ six milles, y compris les ponts sur les bras de la Rivière Miramichi.

Les Contrats pour les sections No. 17 18 19

et 20 doivent être parachevés et prêts pour pose de la voie le 1er Juillet, 1872.

Les plans et avec profils le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7 seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires à Toronto, Québec Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après lundi le 11e jour d'Avril prochain, pour les sections Nos. 5 et 6 aux mêmes bureaux, le et après Mercredi le 20 Avril prochain; pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20 aux mêmes bureaux, le et après Mardi le 10e jour de Mai prochain.

Des Soumissions cachetées, pour les sections Nos. 5, 6 et 7, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et marquées: "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Samedi le 7e jour de Mai prochain; et pour les sections Nos. 17, 18, 19 et 20, jusqu'à 7 heures P. M. Mercredi le 25e jour de mai prochain.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A WALSH.

ED. B. CHANDLER.

C. J. BRYDGES,

A. W. McLELAN,

Commissaires.

Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 24 mars 1870.

## RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront en s'adressant au soussigné, des Ruches de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,

Apiculteur.

Station St Hilaire, 8 octobre 1869.

## WILLIAM EVANS,

Grainetier du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec Propriétaire des pénières et de la forme à graines de la Côte St Paul, Halle Ste. Anne, au-dessus du marché St. Anne, Montréal, Cultivateur, Importateur et Marchand de graines de champs, jardins, et de fleurs de tous genres, dont son assortiment est très étendu et complet. Aussi arbres fruitiers et d'ornements, arbrisseaux fleurissant, roses, herbes et plants de legume, etc., etc. Des catalogues descriptifs et illustrés de ces plantes sont maintenant prêts.

24 mars.

*à la Japandere*  
*à la Japandere*